

Plate-forme d'échanges

**Affichage environnemental des
produits grande consommation**

Date :
2010-10-25

Numéro du document:
N 050rev

Assistante:
Lydia GIPTEAU
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 20
Lydia.gipteau@afnor.org

Responsable:
Mélanie RAIMBAULT
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 88 80
mélanie.raimbault@afnor.org

**Compte rendu de la réunion de la PF générale
« Affichage environnemental des PGC » du 7 octobre
2010**

COMMENTAIRES/
DÉCISIONS

Compte rendu révisé suite aux commentaires de certains participants.

SUITE A DONNER

SOURCE

► ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Introduction – Mme Nadia Boeglin (MEEDDM)
3. Validation de l'annexe méthodologique révisée (N48 + N49)
4. Points sur les groupes de travail
 - ✓ GT1 « Alimentation et aliments pour animaux » - Philippe Diercxsens (Danone, ANIA)
 - ✓ GT 2 « Matériel/équipement consommateur d'énergie, piles et accumulateurs – Catherine Jammes (FICIME)
 - ✓ GT 3D « Produits d'entretien » - Claude Perrin (AFISE)
 - ✓ GT3J « produits du jardin » – Laurent Dini (UPJ)
 - ✓ GT 4 H « Hygiène » - Valérie Pouillat (GROUPE HYGIENE)
 - ✓ GT4 B « Beauté » - Hervé Rebollo (FEBEA)
 - ✓ GT5 « Habillement, textile de maison » - Fanny Fourcade (IFTH) - Chaussures/cuir/marochinerie – Thierry Poncet (CTC)
 - ✓ DHUP « Produits de construction, décoration (liée à la construction), peintures, colles et vernis » - Etat des lieux des travaux – Nathalie Poulet (DHUP)
 - ✓ GT7 « Ameublement » - Bertrand Demarne (UNIFA)
 - ✓ GT8 « Papeterie, édition, loisirs, culture, matériel d'écriture, B. Moreau, UNIC, P. Sol (Hammelin)
 - ✓ GT10S « Equipements de sport (hors habillement), matériel de camping, matériel mobilité (vélos...) » , André-Pierre Doucet (FPS)
 - ✓ GT10J « Jeux Jouets », Laurent Parrot (FJP)
 - ✓ GT11 « Outillage non électrique et quincaillerie », Nicolas Decayeux (UNIQ)
 - ✓ GT12 « Services financiers – banques et assurances » - Stanislas Dupré (UTOPIES)
5. Prochaines réunions
6. Questions diverses

1. Ouverture de la réunion

C. Cros ouvre la réunion et propose un temps d'échanges avec le ministère de l'écologie (MEEDDM) sur le projet d'expérimentation de l'affichage environnemental.

2. Présentation du projet d'expérimentation – N. Boeglin (CGDD)

N. Boeglin propose d'appuyer ce temps d'échanges sur la présentation faite au CNDDGE (conseil national du développement durable et du Grenelle environnement). Cette présentation est en annexe 1 de ce compte rendu.

L'objectif est de finaliser le projet d'expérimentation (annexe 2) pour fin octobre afin de lancer l'appel à manifestation d'intérêts début novembre.

N. Boeglin souligne que le fait de partir sur une expérimentation volontaire et non imposée est un choix politique fort, car la loi permettait d'imaginer un cadre obligatoire. Il s'agit de s'inscrire dans la continuité des travaux qui ont été menés jusqu'à aujourd'hui, tous de nature volontaire, et qui ont permis d'avancer de manière intéressante. Il est essentiel de ne pas refaire ailleurs ce qui se fait dans le cadre des travaux liés à la plateforme ADEME/AFNOR. L'harmonisation et l'élaboration des méthodologies ont bien leur place dans ce cadre là et l'objectif n'est pas de créer des travaux parallèles.

Suite à cette présentation un temps d'échanges est proposé.

Q1. La FICIME indique le scepticisme de ses membres qui ont été amenés à contribuer dans le cadre des travaux de la PF sans nécessairement avoir pu aboutir et qui se sentent à nouveau sollicités. Ils ne savent plus quelle est l'enceinte la plus sérieuse : la plate-forme ou l'expérimentation ? Cette expérimentation pose un problème de mobilisation, notamment pour

des sociétés importatrices dont les sociétés mères sont à l'étranger et à qui il faut expliquer la démarche. De plus, un distributeur pourra-t-il entrer dans une expérimentation si l'ensemble de la chaîne de l'offre n'est pas impliquée ?

Il n'est absolument pas question d'identifier un travail qui serait sérieux et un qui ne le serait pas. Il s'agit de travaux complémentaires à ceux en cours dans le cadre de la plateforme. La plateforme et ses groupes travaillent sur les aspects techniques (indicateurs, unité fonctionnelle, comité de gouvernance de la BDD.....) alors que l'expérimentation a pour objectif d'expérimenter l'affichage (information consommateurs, traçabilité des données, mise à disposition des données, difficultés rencontrées.....).

L'esprit de l'expérimentation est bien d'identifier les difficultés afin de trouver des solutions pour les lever ensuite. Le MEEDDM serait très intéressé par des projets impliquant des importateurs pour mieux appréhender les difficultés auxquelles ils pourraient être confrontés.

Oui, un distributeur pourrait expérimenter sans que l'ensemble de la chaîne de l'offre ait été impliquée.

Q.2. Réticence à faire un dossier de candidature qui risque de ne pas être retenu

Le cahier des charges sera précis avec des exigences minimales. L'objectif n'est pas de sélectionner parmi les répondants, mais l'enjeu sera de disposer d'information sur les entreprises candidates (typologie) afin de disposer d'un panel varié pour l'expérimentation et non de disposer des enjeux environnementaux des produits de cette entreprise.

Q.3. Quel intérêt de stigmatiser les sociétés importatrices. Quid des problèmes de barrières aux échanges au titre de l'OMC ?

Il ne s'agit pas dans le projet de stigmatiser les PME ou les entreprises importatrices. Ce point du projet indique simplement que certaines questions sont récurrentes et doivent être adressées. La notion de barrières ne se pose pas dans la mesure où il s'agit là d'une expérimentation.

Q.4. Les travaux de la plateforme devraient servir de fondements à cette expérimentation et la plateforme devrait être représentée dans le groupe Ad hoc du CNDDGE (comité de suivi).

Non, le règlement intérieur de ce groupe ne l'autorise pas mais il sera possible d'avoir des échanges tels que ceux d'aujourd'hui avec la plateforme.

Le respect des documents méthodologiques et des référentiels issus de la PF seront incontournables.

Q.5. Le format de restitution de l'information auprès du consommateur semble libre. Ne s'agit-il pas là d'un retour au point de départ ? Quid des travaux fait par le groupe format d'affichage ?

Les avis sont très partagés sur le mode de restitution à préconiser. L'expérimentation permettra de disposer de retours d'expériences.

Q.6. Que se passe-t-il si une entreprise candidate fait partie d'un groupe où le référentiel n'existe pas encore. Qu'en est-il de la place des projets pilotes et des liens nécessaires avec le GT concerné ?

Dans le cas où un référentiel ou projet de référentiel n'existerait pas, l'ADEME sera interrogée.

Q.7. Un financement est-il prévu ?

Non, sauf peut être dans quelques cas très particuliers et étudiés au cas par cas. Beaucoup d'argent public est investi aujourd'hui dans des travaux transversaux qui serviront à tout le monde, comme la base de données, par exemple. Les entreprises qui souhaitent s'engager dans un projet d'affichage auront des gains individuels à en retirer et il n'y a pas lieu aujourd'hui de les y aider.

Q.8. Le CNDDGE a-t-il déjà en tête des catégories de produits prioritaires ?

Non, pour l'instant il n'y a pas de catégories prioritaires et d'ailleurs des marques d'intérêt ont été reçues d'entreprises auxquelles le ministère n'aurait pas nécessairement pensé.

Ce n'est pas la priorité en phase d'appel d'orienter vers certaines catégories.

Vu le nombre de questions, le ministère propose une réunion complémentaire d'échange le jeudi 14 octobre 2010 matin.

3. Annexe méthodologique

Edouard Fourdrin présente les points ayant fait l'objet de modifications. Cf annexe 3.

BPX 30-323 :

Article 6 : Validation par la PF

Le CCD mentionne toutefois la problématique de la phase d'utilisation pour laquelle la décision ne semble pas claire.

C.Cros rappelle que les discussions sur ce point ont eu lieu à plusieurs reprises et que lors du dernier GT méthodologie il a été dit que ce point relevait de la grille de critères (aide au choix) proposée en annexe du référentiel. L'idée est bien d'aborder cette question de manière différente puisqu'aucune réunion n'a permis de converger sur ce point.

Article 7 : validation par la PF

Article 8 : Il s'agit d'un point soulevé par le comité de gouvernance de la base de données. Lors de la réunion du 1 octobre il a été suggéré de modifier l'article 8, 4, d) en supprimant le collège d'experts et en le modifiant par un comité d'experts qui rendrait compte directement à l'ADEME.

Ce point est validé par la plateforme.

Annexe méthodologique :

Introduction : Validation de la PF

Ce point a fait l'objet d'une discussion pour savoir s'il fallait ouvrir à d'autres méthodologies que les normes ISO ou CEN qui pourraient voir le jour. Notamment une ouverture au ILCD handbook. Les participants n'étant pas tous d'accord pour introduire cette référence, il est proposé de rester sur le rédactionnel actuel et d'élargir éventuellement plus tard à des travaux institutionnellement reconnus.

Règles d'allocation : Validation de la PF

Phase de distribution : Validation de la PF

Une question est posée sur la non prise en compte du temps de rotation des produits. Il est rappelé que ce point est déjà pris en compte dans le cadre de la distinction entre produits frais/surgelés/ambiants et que lors de la réunion du GT méthodologie où ce point avait été discuté l'impact du temps de rotation semblait assez faible et difficilement mesurable de manière précise pour pouvoir être pris en compte.

Le CCD mentionne toutefois qu'il apparaît moins pertinent de disposer de données primaires sur ce point car le risque de générer de la confusion auprès des consommateurs est important dans la mesure où les informations pourraient diverger sur un même produit selon le mode de distribution.

Inclusions : échelle temporelle

L'idée est de prendre le pouvoir de réchauffement global à 100 ans et d'introduire donc une notion de temps à 100 ans. Validation de la plateforme.

RDC note toutefois une incohérence avec le point suivant sur le stockage du carbone issu de la biomasse car le facteur T/100 proposé est un bénéfice accordé du fait du décalage dans le temps des émissions.

Stockage du C issu de la biomasse :

C.Cros rappelle qu'il y avait bien eu un accord sur le fait que l'on voulait valoriser le stockage et non les émissions différées.

RDC et Eeva indiquent qu'ils ne voient pas d'autres raisons au T/100 que la prise en compte du décalage dans le temps dans les évaluations. Cette approche consiste à appliquer un facteur correctif en fonction de l'année d'émission, en considérant qu'il est préférable d'émettre demain plutôt qu'aujourd'hui. Dans ce cas, ce décalage dans le temps doit s'appliquer à l'ensemble des émissions de carbone, dont le carbone fossile. Cette approche est présentée comme une possibilité dans l'ILCD Handbook.

Le MAAP souligne que le stockage du carbone issu de la biomasse fait l'objet d'accords internationaux.

ARCELOR souligne la complexité de ce point d'un point de vue méthodologique et propose de reporter son inclusion dans le référentiel lorsque les réflexions seront plus stabilisées.

C.Cros s'étonne que ce soit les experts qui ont participé aux groupes de travail méthodologiques qui reviennent sur ses conclusions en niant les discussions qui ont pu s'y passer. Dans la mesure où seuls des éléments techniques ont été mis en avant, elle propose de supprimer ce paragraphe et de le remplacer par une mention des règles ILCD en cours et le fait que le document sera modifié au vu des évolutions techniques.

La FCBA n'est pas d'accord avec cette proposition car elle défend le fait que les produits issus de la biomasse prélèvent du carbone de l'atmosphère et maintiennent ce prélèvement dans le temps grâce au stockage. Il y a donc lieu de prendre en compte ce stockage.

Plastics Europe et le MEEDDM prennent la parole à tour de rôle pour exprimer leur surprise concernant la procédure : la plate-forme n'est pas l'enceinte adéquate pour discuter de méthodologies. Elle n'a pas à revenir sur les discussions pointues techniques de ce groupe. Rien de nouveau n'ayant été avancé, il n'y a pas lieu d'en modifier les conclusions.

Devant des expressions d'assentiment, C. Cros revient alors à la proposition de départ : prise en compte d'un bonus de valorisation au stockage du carbone au prorata d'1/100^e par an sur l'ensemble de la durée de vie. Cette conclusion sera éventuellement éclairée d'éléments nouveaux lors de la période de consultation sur le document (22 octobre).

Fin de vie :

Deux points ont fait l'objet de débats et de non consensus dans le cadre du GT méthodologie. Le premier sur l'allocation pour les plastiques (50/50 ou 100/0). La version actuelle du référentiel répartit les avantages liés au recyclage des plastiques entre les incorporateurs de matière première recyclée et les fabricants de produits recyclables (50/50). Les représentants des matériaux demandent que cet avantage soit exclusivement donné aux fabricants de produits recyclable en soulignant qu'aujourd'hui il y a plutôt pénurie de matière première, la matière première secondaire est absorbée par le marché dès qu'elle existe, et qu'il n'y a donc pas besoin d'en faciliter l'incorporation. Les fabricants de produits, le MEEDDM et le WWF soulignent que c'est toujours un effort d'incorporer une matière première secondaire qui est dégradée, n'a pas tout à fait les mêmes caractéristiques techniques que la matière première vierge et qu'il faut donc conserver une incitation aux deux bouts de la chaîne.

P.Diercxsens indique que ces deux scénarios ne sont pas satisfaisants mais qu'à ce jour aucun autre scénario permettant de valoriser au mieux les efforts d'intégration de matière première recyclée et de production de produits recyclables ne peut être proposé.

Un point semble être que le plastique peut difficilement être abordé de manière globale et qu'il faut peut-être envisager un distinguo selon le type de plastiques.

Dans la mesure où aucun consensus n'émerge sur l'évolution du référentiel initial, les règles de l'AFNOR préconisent que la version actuelle du document (50/50) soit gardée mais qu'en parallèle des discussions aient lieu pour voir dans quelle mesure les plastiques peuvent être divisés en plusieurs familles avec des scénarii différents.

Le second point porte sur les formules techniques et notamment sur la formule pour le papier/carton. L'ADEME souligne que la proposition faite par Procelpac introduit un double compte. Procelpac qui n'est pas là pour défendre cette position avait expliqué qu'en effet, il ne s'agit pas d'une photographie mais d'une incitation dynamique. Aucune voix ne s'exprime pour s'y opposer.

Si aucun autre commentaire n'est reçu d'ici au 22 octobre (date de fin de consultation de l'annexe méthodologique) sur cette formule, c'est cette dernière qui sera adoptée.

Cycleco propose de prendre en compte les différentes possibilités de recyclage (boucle fermée, boucle ouverte avec chaîne de production identique et boucle ouverte avec chaîne de production différente), leurs rendements ainsi que les pertes de grade de la matière lors des procédés de recyclage.

Annexe C :

Remise en cause de la segmentation à cause de la crainte qu'un produit multi-matériaux (ex : la brique) soit traité avec les taux de recyclage du matériau se recyclant le mieux.

Toutefois, ACN précise que la brique est constituée en moyenne de 75% de fibres de bois (matière renouvelable) et donc qu'elle appartient naturellement à la filière Papier/Carton. Il est également ajouté que grâce à son recyclage, la brique permet de fournir des fibres de bois valorisées pour de nouveaux usages dans la boucle Papier/Carton, éventuellement dans d'autres sous-boucles que celle des emballages. A ce titre, lui sont appliquées les données propres à la boucle Papier/Carton dans laquelle la brique recyclée évite l'usage de nouvelle matière vierge.

C.Cros rappelle que le R2 est associé à une application et non pas une matière première. Une vérification rédactionnelle sera réalisée pour s'assurer qu'il n'y a pas d'ambiguïté.

Annexe D :

Cycleco indique que IPCC2007 n'est pas une méthode mais un modèle qui peut s'appuyer sur différentes méthodes (Ecoinvent, Recipe 2008...) et qu'il s'agit simplement de choisir.

La formulation sera revue.

Annexe E : validation de la plateforme

Annexe F : Validation avec ajout d'un critère sur la redondance éventuelle d'indicateurs entre eux. Il est également précisé qu'il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour les GT sectoriels.

4. Avancement des GT sectoriels

Le tableau d'avancement des GT sectoriels en date du 7 octobre est disponible en annexe 4 de ce compte rendu.

GT1 "alimentation

- Une présentation des résultats de l'étude préliminaire pour le développement de la BDD a été réalisée.
- Un projet de référentiel a circulé au GT1 et est toujours en discussion.
- Une réunion du groupe restreint s'est tenue pour évoquer la problématique biodiversité.

GT2 " Produits électriques, électroniques..."

Une seule réunion depuis la dernière plateforme où des présentations ont été faites sur le projet pilote FCD/ANIA (réfrigérateurs, cartouches d'encre (imprimantes)), sur le projet Orange et la convergence avec le projet SFR.

La prochaine réunion sera l'occasion d'aborder le travail d'harmonisation engagé par ces deux opérateurs sur le calcul de l'empreinte carbone des mobiles. Un projet de rédaction d'un référentiel sectoriel pour les téléviseurs est également en cours et devrait aboutir pour le premier trimestre de l'année 2011. Il s'agit de la suite du projet FNAC.

GT3D « Détergents »

C.Perrin indique qu'il n'y a pas eu de réunion. Le projet de référentiel est finalisé mais quelques difficultés sont encore rencontrées pour l'utilisation de la méthode USETox dans la mesure où les facteurs de caractérisation ne sont pas tous disponibles.

La question reste également sur la phase d'utilisation et la manière d'en rendre compte.

GT3 J "Produits du jardin"

L.Dini indique que la prochaine réunion est programmée au 19 octobre.

GT4H "Hygiène"

V.Pouillat indique que le groupe s'est réuni 1 fois depuis la dernière plateforme. Jusqu'à présent le groupe n'avait pas d'experts sur les couches lavables et ces produits n'avaient donc pu être abordés. Depuis la dernière réunion une société apporte son expertise sur ce type couches. Par conséquent, il a été proposé que le référentiel sur les couches jetables continu à être élaboré et qu'un travail similaire démarre pour les couches lavables. Des liens devront être faits entre ces deux travaux lorsque cela sera nécessaire.

« Les déchets ne pouvant être considérés comme un indicateur d'impact, le GT4H soumet à la plateforme qui l'accepte, de conserver néanmoins le critère déchets comme une information complémentaire, du fait qu'il s'agit d'une information environnementale attendue par le consommateur. » Le groupe a également avancé sur les papiers hygiéniques et tiendra une autre réunion le 24 novembre après midi.

GT4B "Beauté"

H.Rebollo indique que le projet de référentiel shampoing est prêt avec toujours la problématique de la phase d'utilisation et du nombre d'indicateurs.

Il fait mention du projet initié par le ministère de l'économie numérique « proxy produit » et s'interroge sur le fait que ce projet serait également engagé sur l'information environnementale et non seulement sur la technologie numérique.

Il interroge la plateforme sur les liens qui sont faits et demande aux ministères de se coordonner.

GT5 "textile"

Une présentation des résultats de l'étude préliminaire pour le développement de la BDD a été réalisée. Une présentation d'Eco TLC a également été proposée et permettra d'améliorer les scénarii de fin de vie pour les vêtements. Somewhere a aussi présenté sa contribution relative aux chemises. Ce dernier projet vise à fournir des règles méthodologiques pour l'évaluation environnementale de cette catégorie de produits. Ces règles alimenteront ensuite les réflexions du GT5 en vue de l'élaboration d'un référentiel sectoriel. Des commentaires sont attendus sur ce projet afin qu'il puisse être amélioré.

DHUP "Produits de la construction"

Les travaux ont pour but de fixer un cadre pour les fabricants qui souhaiteraient communiquer sur l'impact environnemental de leurs produits. L'objectif est de disposer d'un décret permettant la mise en œuvre début 2012.

GT7 "ameublement"

Le groupe s'est réuni 1 fois depuis la dernière plateforme. B.Demarne mentionne le besoin d'affiner l'unité fonctionnelle notamment à cause de la notion de durée de vie.

Un projet de référentiel est en cours sur les meubles meublant. Il a été présenté lors de la dernière réunion du GT7. Le même exercice devra être fait sur les autres catégories de produits couvertes par l'expérimentation PROPILAE (sièges rembourrés et literie).

GT8 "Edition, loisirs, communication, papeterie"

Ce groupe s'est réuni en sous structures et à défini la nomenclature des catégories de produits. La prochaine réunion plénière est programmée le 22 octobre.

GT10 S "Sports, loisirs..."

Le groupe avance bien sur les sacs à dos (projet de référentiel). Le travail sur les chaussures de ski est en cours et une étude sur les raquettes devrait permettre de disposer d'un projet de référentiel en janvier 2011.

GT10J "Jeux, jouets"

Ce groupe a défini la nomenclature des produits et va se focaliser pour l'instant sur les jeux de plateau.

GT11 "Outillage non électrique, quincaillerie"

Le groupe avance sur le produit boîtes aux lettres. Un projet de référentiel sera proposé lors de la prochaine réunion de ce GT et l'objectif est ensuite de l'élargir aux autres produits de la quincaillerie, grâce à un projet que mène actuellement l'UNIQ.

GT12 "services financiers"

Le projet pilote UTOPIES/Caisse d'épargne est achevé. Un projet de référentiel a été diffusé. Le seul indicateur environnemental qui a pu être considéré, à cause de la complexité du secteur financier qui est lié à de nombreux secteurs différents, est l'indicateur CO₂.

BIC demande pourquoi si la problématique est uniquement liée à un manque de données un travail de création de données n'est pas mené comme pour le GT1.

Plusieurs membres de la plateforme considèrent que le volet mono-critère n'est pas acceptable et qu'un travail doit être mené pour essayer de rendre ce document multi-critères. Dans ce sens, Eeva et Solinnen indique qu'il faudrait partir des priorités nationales ou internationales pour ensuite fixer les critères (climat, eau, énergie.....).

Le MEEDDM considère que ce référentiel ne répond pas aux engagements de la plateforme ADEME/AFNOR, que l'unité fonctionnelle retenue n'est pas pertinente et ne représente pas une fonction à proprement parler.

C.Cros note le malaise des participants au fait que l'approche soit monocritère. Il est proposé de mettre ce document sur le site internet public de la plateforme (<http://affichage-environnemental.afnor.org>) pour une durée d'un mois afin de recevoir des commentaires précis.

C.Cros note le point sur le fait que l'objectif et donc l'unité fonctionnelle est liée à un besoin de conservation d'épargne.

5. Prochaine réunion et question diverses

C.Cros mentionne également la présentation à la CE le 22 septembre de l'étude Ernst&Young sur la comparaison des méthodologies d'évaluation de l'empreinte carbone. Etude dans laquelle le BPX30-323 est mentionné. Ce point sera présenté à la prochaine plate-forme.

Une date sera proposée prochainement pour la prochaine réunion de la plateforme. Réunion à laquelle C.Cros ne participera pas pour cause congé maternité. Elle profite de cette fin de réunion pour présenter Mr Pierre Douillard qui assurera son remplacement pendant cette période.